RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VERSAILLES - 7803 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 29/06/2022 - 14802 - 2001 B 01039 - 437 539 422 - ECOMELEC

Docusign Envelope ID: D20DBB81-6248-451E-AFA8-06A793EC52D0

ECOMELEC
Société à responsabilité limitée au capital de 40.000 euros
Siège social : 16 bis rue Grange Dame Rose
78140 Vélizy-Villacoublay
RCS Versailles 437 539 422
(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 20 MAI 2022

Modification de la forme juridique de la Société

(.../...)

SIXIEME DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance (i) du rapport de la gérance proposant de transformer la Société en société par actions simplifiée et (ii) du rapport du commissaire à la transformation prévu par l'article L.224-3 du Code de commerce,

1. constate que les capitaux propres sont au moins égaux au capital social,
2. approuve expressément la valeur des biens composant l'actif social et
3. constate l'absence d'avantage particulier au profit d'associés ou tiers.

SEPTIEME DECISION

L'Associé Unique, connaissance prise (i) du rapport de la gérance proposant de transformer la Société en société par actions simplifiée et (ii) du rapport du commissaire à la transformation prévu par L. 223-43 du Code de commerce, après avoir constaté que les conditions légales étaient réunies, décide, en application des dispositions des articles L.223-43 et L.227-3 du Code de commerce de transformer la Société en société par actions simplifiée à compter de ce jour.

La Société est désormais régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les sociétés par actions simplifiées ainsi que par les nouveaux statuts ci-après établis.

Cette transformation, régulièrement effectuée, n'entraîne pas la création d'une personne morale nouvelle. La durée de la société, son objet, son siège social et sa dénomination ne sont pas modifiés.

Son capital reste fixé à la somme de 40.000 euros. Il sera désormais divisé en 1.000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 40 euros chacune, entièrement libérées, détenues en totalité par l'associé unique.

La durée de l'exercice social en cours ne sera pas modifiée du fait de l'adoption de la forme de société par actions simplifiée.

Les comptes de l'exercice ouvert le 1er janvier 2022 seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions fixées par les nouveaux statuts et les dispositions du Code de commerce relatives aux sociétés par actions simplifiées.

Docusign Envelope ID: D20DBB81-6248-451E-AFA8-06A793EC52D0

HUITIEME DECISION

L'Associée Unique, comme conséquence de la décision qui précède, adopte article par article puis dans son ensemble, les statuts la Société sous sa nouvelle de forme de société par actions simplifiée dont un exemplaire sera certifié par le président.

NEUVIEME DECISION

L'Associée Unique décide de nommer en qualité de président de la société pour une durée illimitée :

La société GESTIONOVA, société par actions simplifiée au capital de 214.200 euros, dont le siège social est 16 bis rue Grange Dame Rose, 78140 Vélizy-Villacoublay, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 420 432 833, représentée par la société GROUPE ROUGNON, société par actions simplifiée au capital de 61.501.011 euros, dont le siège social est 16 bis rue Grange Dame Rose, 78140 Vélizy-Villacoublay, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 851 758 680, elle-même représentée par Monsieur Frédéric Viet

Conformément aux stipulations des nouveaux statuts, le président assumera sous sa responsabilité la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs le plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

L 'Associée Unique décide que les fonctions exercées au titre de son mandat de Président de la Société GESTIONOVA ne sont pas rémunérées.

DIXIEME DECISION

L'Associée Unique décide de nommer en qualité de Directeur Général de la Société pour une durée illimitée :

Monsieur Anthony MARCHESI
Né le [redacted]
Demeurant [redacted]

Conformément aux stipulations des nouveaux statuts, le Directeur Général a les mêmes pouvoirs de gestion et d'administration et de représentation de la Société vis-à-vis des tiers que le Président.

Le Directeur Général est investi dans les limites légales des pouvoirs le plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

[redacted]

[redacted]

CERTIFIE CONFORME
Le président
GESTIONOVA

Docusign Envelope ID: D20DBB81-6248-451E-AFA8-06A793EC52D0

POUVOIR

La soussignée	**Gestionova,** représentée par Groupe Rougnon, représentée NHGR, elle-même représentée par Monsieur Frédéric Viet
agissant en qualité	Président
de la société	ECOMELEC (RCS VERSAILLES 437 539 422)
dont le siège se trouve	Le Crystalys 6 avenue Morane Saulnier 78140 Vélizy-Villacoublay

donne, par les présentes, pouvoir à :

SNCM CABINET MEGAIDES
[redacted]

POUR EFFECTUER, pour mon compte et en mon nom, auprès des Tribunaux de Commerce et Administrations compétents, toute(s) requêtes et/ou formalité(s) nécessaire(s) faisant suite aux décisions de l'associée unique de la Société.

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tous dépôts de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie et, en général, faire tout ce qui sera nécessaire.

Fait à Vélizy-Villacoublay

Le 3 mars 2025

[redacted]

GESTIONOVA représentée par
Groupe Rougnon représentée par NHGR
Représentée par Frédéric Viet

SNCM MEGAIDES
Mandataire en Formalités
Auprès des T
Chambres d
SARL au
1 Avenu
[redacted]
93341 Le Raincy cedex
Tél. : 01 43 [illegible] 01 43 00 61 01